



REGLEMENT DE LA TOMBOLA DE GRAINES DE JOIE 2021

Article 1 :

L'association Graines de Joie, dont le siège social se situe au 24 rue Sibié 13001 à Marseille, Association loi 1901 à but non lucratif enregistrée sous le n° 0133103038 organise une tombola du 10 avril au 02 juin 2021.

Article 2 :

Elle est ouverte à toute personne physique et morale (entreprises, associations etc.), résidant en France Métropolitaine, majeure ou mineure et n'exclut pas la participation des membres du conseil d'administration de Graines de Joie et de leur famille.

Article 3

Pour participer il suffit d'acheter et de remplir correctement le ticket de tombola (nom, prénom et numéro de téléphone) et remettre la partie détachable au vendeur.

La valeur du ticket est de 2 euros.

Article 4

Une même personne physique et morale pourra acheter plusieurs tickets et pourra gagner plus d'un lot. Aucun participant ne pourra demander son remboursement et son retrait du jeu.

Article 5

Le tirage au sort aura lieu le 02 juin 2021 à 14h30 en présence de Maître René Baccino Huissier de justice (16 Bd Notre Dame 13006 Marseille).

La tombola comporte 30 lots ;

1. **1 Semaine aux Caraïbes (Guadeloupe ou Martinique)** pour 2 personnes (avion + hébergement).
2. **1 week-end pour 2 personnes**, 2 nuits à l'Hôtel Radisson Blu de Nice **** (hébergement + pdj).
3. **1 séjour pour 4 personnes**, 3 nuits en chambre d'hôte à St Nectaire (Auvergne) (hébergement + pdj)
4. **1 set de 3 serviettes de toilette et 3 serviettes de bain Polo Club Beverly Hills.**

LF

5. 1 bon d'une valeur de 100 € dans le restaurant de votre choix.
6. 1 maillot de l'OM
7. 1 sac-cabas femme Polo Club Beverly Hills.
8. 1 drap de plage Calvin Klein.
9. 1 drap de plage Tommy Hilfiger.
10. 1 trousse wax avec lait, savon et gel douche Institut Karité.
11. 1 coffret eau de toilette et gel douche Eden Park.
12. 1 bracelet cuir homme US Polo.
13. 1 bracelet pierre de lave homme US Polo.
14. 1 trousse femme avec 4 savons au Karité Institut Karité.
15. 1 boîte de Marseillotes (confiserie de 1 kg).
16. 1 trousse de toilette homme US Polo.
17. 1 bracelet perle en agate Fossil.
18. 1 portefeuille femme Polo Club Beverly Hills.
19. 1 portefeuille homme US Polo.
20. 1 bracelet perle en marbre Fossil.
21. 1 set bracelet et boucles d'oreilles Fossil.
22. 1 trousse de toilette homme Pepe Jeans.
23. 1 trousse de toilette homme Pepe Jeans.
24. 1 coffret de savons de Marseille
25. 1 collier femme Desigual.
26. 1 parapluie femme Pepe Jeans.
27. 1 double bracelet femme Ipanema.
28. 1 double bracelet femme Ipanema.
29. 1 double bracelet femme Ipanema.
30. 1 double bracelet femme Ipanema.

Melari René BACCINO
 Huissier de Justice Associé
 16, bd Notre Dame - 13008 MARSEILLE
 Tél. 04 91 33 15 74
 Fax 04 91 33 65 56
 e-mail : baccino4@wanadoo.fr

Graines de Joie ne pourra être tenu responsable s'il s'avère impossible de contacter le gagnant du fait de coordonnées erronées ou incomplètes qu'il aurait transmises.

Article 6

Graines de Joie se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler la présente tombola.

Graines de Joie se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Les participants, du simple fait de leur participation, acceptent toute modification.

Article 7

Graines de Joie ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté des avaries techniques perturbaient le jeu, entraînant sa prolongation ou nullité.

LF

Graines de Joie décline toute responsabilité pour tout incident et/ou accident qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

Les séjours des lots n° 2 et 3 sont valables en dehors des périodes scolaires et sous réserve des disponibilités et le lot 2 le séjour sera valable jusqu'au 31/12/2021.

La date de départ du Lot n°1 est assujettie aux disponibilités de la Compagnie Air France, le billet est non cessible et non négociable après émission, reste échangeable après émission seulement en cas d'annulation du à la pandémie de covid.

L'hébergement du Lot N°1 est prévu en chambre d'Hôte ou location studio selon disponibilités.

Le lot n° 5 le gagnant recevra un remboursement de 100 € sur présentation de la facture du restaurant de son choix.

Article 8

Ce règlement est déposé en l'étude de Maître René Baccino Huissier de justice au 16 Bd Notre Dame 13006 Marseille. Il est aussi disponible sur le site internet de Graines de Joie www.grainesdejoie.eu et sur le groupe Facebook de Graines de Joie.

Article 9

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Liberté », les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à l'association organisatrice à l'adresse suivante ; 24 rue Sibié 13001 Marseille.

Article 10

Dans le cadre d'accords commerciaux, Graines de Joie pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière. Selon l'article 27 de la loi « Informatique et Liberté », tout joueur ayant laissé ses coordonnées possède un droit d'accès aux fins de rectification. Tout joueur qui ne le souhaiterait pas doit obligatoirement en informer l'association Graines de Joie par écrit à l'adresse suivante : 24 rue Sibié 13001 Marseille.

Article 11

La participation à la tombola implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Marseille, le 01/04/2021

Maître René BACCINO
Huissier de Justice Associé
16, bd Notre Dame 13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 38 15 74
Fax 04 91 38 45 56
E-mail : baccino@orange.fr

Le Président



Laurent Fabri

GRAINES DE JOIE
Association Humanitaire
24, rue Sibié
13001 MARSEILLE